



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Monteils, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBIAS	M. ROUCHY	AUTY	M. RATIE
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BELVEZE	M. PRADALIE
BIOULE	M. RICARD	BOURG DE VISA	M. MEYER
BOURRET	M. DUSSAUX	BRASSAC	M. JALARET
BRESSOLS	M. IBRES	CAMPAS	M. FLORES
CANALS	M. PURCHA	CASTANET	M. ROUX
CASTELMAYRAN	M. OLLINO	CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CAUMONT	M. COSTES	CAYLUS	M. SERVIERES
CAYRAC	Mme DAMAGGIO	CAYRIECH	M. DONNADIEU
CAZALS	M. MONTANE	CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD
CORBARIEU	M. GAYRAL	CORDES TOLOSANNES	M. CITRON
CUMONT	M. FAURE	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCAZEUX	M. DUILHE	ESPARSAC	M. GUIRBAL
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUDOAS	M. DUPONT	FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND
GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX	GASQUES	M. LETOURMY
GENEBRIERES	M. ESCALETTE	GINALS	M. CADILHAC
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOLFECH	M. WALASZEK	LABARTHE	M. NOUGAYREDE
LABASTIDE DE PENNE	M. PRADAL	LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA
LABASTIDE SAINT PIERRE	M. OLIVIER	LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE
LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS
LAUZERTE	M. PIERASCO	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. GERARDIN
LEOJAC	M. QUATRE	LE CAUSE	M. COUREAU
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. MAGNAC
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	LIZAC	M. GUMIERO
MALAUSE	M. VILLA	MANSONVILLE	M. BERTHET
MARIGNAC	M. RINALDI	MARSAC	M. BECBEC
MAS-GRENIER	M. LONGAGNE	MAUBEC	M. DAYREM
MEAUZAC	M. SALITOT	MERLES	M. HOZJAN
MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY	MOLIERES	M. SAHUC
MONBEQUI	M. VILLEMUR	MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE	MONTAIN	M. DELLUC
MONTALZAT	M. CRABIE	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTBARTIER	M. GRADIT
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. MASSALOUP	MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTJOI	M. BRUEL
MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS	MOUILLAC	M. ROMANO
NOHIC	Mme . GUILLEMOT	PARISOT	M. CASTELNAU
PERVILLE	M. VIGROUX	PIQUECOS	Mme CASTAGNE
POMMEVIC	M. DELACHOUX	POUPAS	M. KENDALL
PUYCORNET	Mme PUJOL	PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY
PUYLAROCHE	M. BELON	REALVILLE	M. CHANRION
REYNIES	M. DABOUST	ROUECOR	M. VILLENEUVE
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. CARBOUE
SEPTFONDS	M. TABARLY	SERIGNAC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST-AIGNAN	Mme BENVEGNO
ST-ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE	ST-ARROUMEX	M. LAVERGNE
ST-CIRICE	M. TRAMUZZI	ST CIRQ	M. BAILLS
ST GEORGES	M. PAGES	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-PROJET	M. ESTRIPEAU
ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GASC	TOUFFAILLES	M. BARREAU
VAISSAC	M. DELMAS	VALEILLES	M. CREHEN
VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU	VAREN	M. CANTALOUBE
VARNENNES	M. CARRASCO	VERDUN SUR GARONNE	M. CARRER
VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC	VERLHAC TESCOU	Mme EMPTAZ
VIGUERON	M. COUDERC	VILLEBRUMIER	M. ASTOUL
		VILLEMADE	M. LABRUYERE

Délégués excusés :

ALBEFEUILLE LAGARDE	Mme CHIKHI	ANGEVILLE	M. LABORIE
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BALIGNAC	M. DUPONT	BARDIGUES	M. DUPOND
BEAUPUY	M. REY	BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE
BESSENS	M. GIMBREDE	BOUDOU	M. TRONCO
BOUILLAC	M. MATILDE	BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE
CASTELFERRUS	M. DUPUY	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
COUTURES	M. GARRIGUES	DIEUPENTALE	M. DEVAY
DONZAC	M. SOPETTI	DUNES	M. MORELLINI
ESCATALENS	M. BAZIN	ESPALAIS	M. MOLLE
FAJOLLES	M. MIRAMONT	FENEYROLS	M. BIGET
FINHAN	M. DUBEROS	GENSAC	Mme FABAROL
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	GRISOLLES	M. MARTY
LABOURGADE	M. SAMAIN	LACHAPELLE	M. CAVIN
LAFITTE	M. MASSON	LAFRANÇAISE	M. SEGONNE
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAMAGISTERE	M. DOUSSON
LAMOTHE CUMONT	M. THAU	LARRAZET	M. SOBOL
LAVAURETTE	M. PASSEDAT	LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN
LOZE	M. FAUCON	MAUMUSSON	M. FAUX
MOISSAC	M. HENRYOT	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTBARLA	M. CHERON	MONTRICOUX	M. BOUISSET
NEGREPELISSE	Délégué en cours de désignation	ORGUEIL	M. PUJOL
POMPIGNAN	M. RIBES	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
PUYLAGARDE	M. GILLES	ST AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS
ST AMANS DU PECH	M. MERLY	ST BEAUZEIL	M. POST
ST CLAIR	M. VERBRUGGE	ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE
ST JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX	ST LOUP	Mme CRESSON
ST MICHEL	Mme TREUILHE	ST NAUPHARY	M. LACAM
ST PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST SARDOS	M. FENIE
ST VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC	STE JULIETTE	M. GIBERT
TREJOULS	M. CORRECH	VAZERAC	M. VEYRAC

Pouvoirs à : M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)
M. RINALDI (MARIGNAC) pour Mme DELPONT (AUTERIVE)
M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)
M. LAVABRE (MONTAIGU DE QUERCY) pour M. MONTAGNAC (BOULOC EN QUERCY)
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. BENECH (CASTELSARRASIN)
M. DUILHE (ESCAZEUX) pour M. TONIN (GARIES)
M. FAURE (CUMONT) pour M. DIANA (GIMAT)
M. BECBEC (MARSAC) pour M. SERRES (GRAMONT)
M. GRADIT (MONTBARTIER) pour Mme PIZZINI (LACOURT ST PIERRE)
M. WEILL (MONTBETON) pour Mme LINSTRISEUR (MIRABEL)
M. GAYRAL (CORBARIEU) pour M. SALOMON (MONTGAILLARD)
Mme FEAU (MONTESQUIEU) pour M. MALLEVIALLE (ST PAUL D'ESPIS)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 119

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 12

Assistaient également à la séance :

M. VIGUIE, Conseiller départemental
Mme FERRERO, Conseillère départementale
M. SOULIE, Maire de Monteils
M. TABARLY, Maire de Septfonds
Mme LANNEAU, Adjointe au chef du département élus et adhérents à la FNCCR, chargée de la communication
Mme ELIOT, Directrice territoriale régionale GRDF
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. JANNIN, Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. GAILLARD, Payeur départemental
M. DENAT, Directeur des services techniques et de l'aménagement du Tarn-et-Garonne
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

CREATION DE POSTE

Le Président rappelle l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A cet égard, le développement des missions exercées au sein du SDE 82 par le service Support, sur le volet financier, avec la mise en œuvre de la facturation électronique et plus largement la dématérialisation de la chaîne budgétaire et comptable, le développement en cours et à venir de projets spécifiques (comme le déploiement des IRVE), les implications budgétaires et financières découlant du renouvellement du cahier des charges de concession au 1er janvier 2019, incite à repenser l'organisation du service dans un objectif de performance et d'efficacité. Il s'agirait de s'orienter vers une concentration plus forte de la fonction financière, avec un regroupement des tâches et le concours de gestionnaires compétents dans ces domaines afin d'une part, de répondre aux obligations réglementaires et, d'autre part, moderniser, renforcer, structurer, simplifier les pratiques et assurer une meilleure maîtrise des règles et des risques associés.

Le Président propose, par conséquent, au Comité syndical de créer, à compter du 1er mai 2018, un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du service Support et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, de créer, à compter du 1er mai 2018, un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du service Support et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.


Le Président
Robert DESCAZEUX